RENTRÉE SCOLAIRE

2022/2023

Informations et renseignements

AVERMES

Cadre de vie

Alain DENIZOT
Maire d'Avermes

Carine PANDEREAU
Adjointe au maire
déléguée aux affaires scolaires

Sabrina FAURE-FONTENAY
Conseillère municipale
déléguée aux affaires scolaires

La commune d'Avermes place la jeunesse et l'éducation au centre de ses priorités. L'organisation de la semaine scolaire répond aux objectifs pédagogiques tout en respectant les rythmes des enfants. Le projet éducatif territorial labellisé plan mercredi par l'état formalise nos ambitions de complémentarité et de cohérence éducative dans tous les temps de l'enfant. Ce dernier est renouvelé cette année pour 3 ans.

Des matinées de classe plus longues reconnues favorables aux apprentissages fondamentaux, une école maternelle bienveillante respectueuse des besoins particuliers des plus jeunes, des solutions d'accueil souples pour les familles entre 6h45 et 19h15, des activités périscolaires variées pour les élèves du primaire.

Des écoles entretenues, aux normes d'accessibilité et de sécurité, disposant de matériels pédagogiques innovants (tableaux blancs interactifs, classe mobile...) en primaire, d'espaces climatisés en maternelle, sont autant de conditions réunies pour le bien être à l'école et favoriser la réussite de tous les enfants.

Organisation du temps scolaire

Maternelles François Reveret et Jean Moulin

		Lundi	Mardi	MERCREDI	Jeudi	Vendredi
ALJA Payant	Périscolaire du matin	6h45**- 8h45	6h45**- 8h45		6h45**- 8h45	6h45**- 8h45
Temps scolaire	Matin	8h45*- 12h	8h45*- 12h		8h45*- 12h	8h45*- 12h
ALJA Gratuit	Pause méridienne	12h - 13h45	12h - 13h45		12h - 13h45	12h - 13h45
Temps scolaire	Après-midi	13h45*- 16h30	13h45*- 16h30		13h45*- 16h30	13h45*- 16h30
ALJA Payant	Périscolaire du soir	16h30 -19h15	16h30 -19h15		16h30 -19h15	16h30 -19h15

*Les écoles ouvrent les portes 10 minutes avant afin d'accueillir les élèves accompagnés de leurs parents
**Ouverture à 6h45 sur réservation uniquement

Élémentaires François Reveret et Jean Moulin

François Reveret

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ALJA **Payant**	Périscolaire du matin	6h45**- 8h45	6h45**- 8h45	6h45**- 9h	6h45**- 8h45	6h45**- 8h45
Temps scolaire	Matin	8h45*- 12h15	8h45*- 12h15	9h-12h	8h45*- 12h15	8h45*- 12h15
ALJA **Gratuit**	Pause méridienne	12h15 - 14h	12h15 - 14h	12h-13h30	12h15 - 14h	12h15 - 14h
Temps scolaire	Après-midi	14h*- 16h30	14h*- 15h		14h*- 16h30	14h*- 15h
ALJA **Gratuit**	TAP(1)		15h - 16h30			15h - 16h30
ALJA **Payant**	Périscolaire du soir	16h30-19h15	16h30-19h15	13h30-19h15	16h30-19h15	16h30-19h15

*Les écoles ouvrent les portes 10 minutes avant afin d'accueillir les élèves accompagnés de leurs parents
**Ouverture à 6h45 sur réservation uniquement
(1) Les horaires de TAP alternent tous les ans entre les deux écoles

Jean Moulin

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ALJA **Payant**	Périscolaire du matin	6h45**- 8h45	6h45**- 8h45	6h45**- 9h	6h45**- 8h45	6h45**- 8h45
Temps scolaire	Matin	8h45*- 12h15	8h45*- 12h15	9h-12h	8h45*- 12h15	8h45*- 12h15
ALJA **Gratuit**	Pause méridienne	12h15 - 14h	12h15 - 14h	12h-13h30	12h15 - 14h	12h15 - 14h
Temps scolaire	Après-midi	14h*- 15H	14h*- 16H30		14h*- 15h	14h*- 16h30
ALJA **Gratuit**	TAP(1)	15h - 16h30			15h - 16h30	
ALJA **Payant**	Périscolaire du soir	16h30-19h15	16h30-19h15	13h30-19h15	16h30-19h15	16h30-19h15

*Les écoles ouvrent les portes 10 minutes avant afin d'accueillir les élèves accompagnés de leurs parents
**Ouverture à 6h45 sur réservation uniquement
(1) Les horaires de TAP alternent tous les ans entre les deux écoles

Restauration scolaire

Chaque groupe scolaire possède un service de restauration géré par le personnel municipal. Les repas sont confectionnés au sein de la cuisine centrale située sur le site de François Reveret. Environ 50 % des produits sont bio, labellisés ou issus de circuits courts. Les menus sont consultables sur le site www.avermes.fr, sur les panneaux d'affichage devant les écoles et le portail familles (https://avermes.portail-familles.app). Les animateurs de l'ALJA et les ATSEM (pour les maternelles) encadrent les enfants sur le temps de pause méridienne.

Inscription à la restauration scolaire

A la rentrée scolaire, les familles devront obligatoirement inscrire leur enfant au service restauration à partir de leur compte sur le portail familles de la commune accessible à l'adresse de connexion suivante : https://avermes.portail-familles.app
Après la validation administrative de l'inscription, la famille pourra accéder au planning de réservation des repas. Par défaut, celui-ci indiquera des réservations pour les repas de tous les jours de la semaine où l'enfant fréquente l'école, et, ce pour l'année scolaire entière. Il appartiendra à la famille de décocher les réservations des repas pour les jours où l'enfant ne mangera pas au restaurant scolaire au plus tard 48 heures avant la prise de celui-ci. Tout repas non annulé dans les délais et non pris sera facturé au tarif en vigueur.
Un repas annulé pourra être de nouveau réservé jusqu'à 24 heures avant la prise de celui-ci. En cas d'absence pour maladie, le premier repas non pris par l'enfant ne sera pas facturé, néanmoins, la famille devra procéder à l'annulation des repas suivants sur le portail familles, dans le cas contraire, ces derniers seront facturés au tarif en vigueur.
Il appartient également à la famille de gérer les inscriptions et annulations éventuelles liées aux activités scolaires

Premier service : 12H à 12H40 pour les enfants de maternelle

Ils sont accompagnés par leur ATSEM, professionnelle attentive des besoins spécifiques du jeune enfant. Les portions, les menus, et les couverts sont adaptés, un bavoir/ une serviette est fourni à tout les enfants de maternelle. Au retour à l'école, un temps de repos ou une activité calme est proposée.
N'hésitez pas à demander, l'ATSEM est la référente de l'enfant tout au long de sa journée !

Second service : 12H30 à 13H10 pour les enfants de l'élémentaire (hors protocole sanitaire)

Ils sont encadrés uniquement par les animateurs de l'ALJA. Les enfants pourront participer à de nombreuses activités en dehors du temps repas : faire du compost et un jardin, créer sa bande dessinée, autour de la magie, relaxation, couture, football...
Une serviette de table marquée au nom de l'enfant doit être fournie par la famille.
Les enfants sont encouragés à se brosser les dents en fin de repas. Des casiers sont prévus pour le rangement de leur nécessaire.

Tarif et paiement – année scolaire 2022 2023

Enfants domiciliés à Avermes, enfants du personnel communal, enfants inscrits en UEEA	2,80€
Enfants non domiciliés à Avermes	3,25€
Animateurs pause méridienne, éducateurs accompagnants et stagiaires	3,25€
Personnel communal et enseignants	5,40€

Sous réserve de modification éventuelle au cours de l'année par décision du conseil municipal.

Une facture mensuelle sera déposée sur votre compte sur le portail famille, et vous pourrez procéder au règlement de celle-ci **avant le 20 de chaque mois** :

- directement sur votre compte à partir du portail familles,
- par prélèvement automatique si vous avez fourni les documents nécessaires,
- en espèce ou par chèque aux heures d'ouverture de la mairie.

Les représentants des parents d'élèves

Ils sont élus chaque début d'année scolaire. Il y a dans chaque école autant de représentants de parents d'élèves qu'il y a de classe. Leurs noms et contacts sont affichés devant chaque école. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents et les enseignants. Ils siègent au conseil d'école.

Accueil de Loisirs des Jeunes Avermois (ALJA)

L'association gère pour le compte de la commune les temps périscolaires et extrascolaires et accueille vos enfants :

- avant ou après la classe,
- pendant la pause méridienne,
- pendant les Temps d'Activités Périscolaire (TAP) pour les élémentaires,
- les mercredis,
- pendant les vacances scolaires.

L'inscription à partir du portail familles (https://avermes.portail-familles.app) est obligatoire pour que votre enfant puisse être pris en charge correctement par la structure.
Attention : en élémentaire les enseignants ne sont plus responsables de vos enfants après les heures de sorties de classe.

TAP	**Gratuit** Financé intégralement par la commune	
Accueil périscolaire et mercredis	**Payant** Une fiche de participation familiale est adressée chaque début de mois suivant la présence de l'enfant. Pointage individuel à la minute : toute minute entammée est due.	La participation familiale varie selon les ressources du foyer et tient compte des barèmes soumis par la CAF.
Séjours et vacances	**Payant** À l'inscription	

TAP et Accueil périscolaire

Les TAP sont proposés deux fois par semaine entre 15h et 16h30 aux élèves des écoles élémentaires. Ils permettent à tous les enfants de découvrir ou de s'initier à une pratique sportive, culturelle ou artistique. Les activités nombreuses et variées visent à développer les compétences, savoir-faire, talents ou passions des élèves. C'est une complémentarité éducative choisie et financée intégralement par la commune. L'accueil périscolaire du matin et du soir propose des activités libres ainsi que manuelles, d'expression et autres jeux de traditions enfantines. Il comprend également le goûter à 17h. À la demande de l'enfant ou de la famille, la structure offre la possibilité pour l'enfant de réaliser un travail personnel et individualisé des devoirs.

L'ouverture de la structure à 6h45 les matins est conditionnée à une réservation préalable de la famille sur le portail famille.

Amicale laïque

Association gérée par des bénévoles attachés à l'école publique et à la laïcité, elle organise différentes manifestations dont le carnaval des enfants et la fête des écoles. Les fonds ainsi récoltés sont reversés aux caisses des écoles et contribuent à financer des actions pédagogiques tout au long de l'année. Votre participation est importante !!

Portail Familles

Depuis juin 2021, la collectivité a ouvert son portail à destination des familles afin de leur proposer une interface interactive et conviviale avec pour objectif de simplifier les démarches administratives et de faciliter l'accès à l'information.

Ainsi, après avoir effectué la création de leur compte, les familles, peuvent accéder aux services suivants :

- Multi accueil la Souris Verte et Relais Petite Enfance (RPE)
- Inscriptions scolaires et restauration scolaire
- Accueil de loisirs périscolaire matin et soir avant la classe, vacances scolaires, mercredis et Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Une aide aux démarches est proposée pour les personnes ne possédant pas d'accès internet sur rendez-vous en mairie (CCAS ou service des affaires scolaires)

Pour accéder au portail familles : https://avermes.portail-familles.app.

Contact École

École Jean Moulin
Avenue des isles 03000 Avermes

Maternelle : Directrice Mme MERCIER
04-70-20-86-70

Élementaire : Directrice Mme COUDERT
04-70-20-43-26

École François Reveret
Rue de la république 03000 Avermes

Maternelle : Directrice Mme PONCET
04-70-20-19-97

Élementaire : Directrice Mme SUCHAIRE
04-70-44-35-66

Contact ALJA

Inscription sur : https://avermes.portail-familles.app

Groupe scolaire Jean Moulin
04-70-20-44-19
09-55-33-76-36

Groupe scolaire François Reveret
06-95-90-24-95

Secrétariat / Administratif Odile
06-95-88-34-78
Mail : alja@me.com

Coordinateur
Jean Moulin et François Reveret
Jonathan GUÉRIN

Contact Affaires Scolaires

04-70-46-86-54
affairesscolaires@mairieavermes.fr

Contact Mairie d'Avermes

04-70-46-55-03
accueil@mairieavermes.fr

AVERMES
Cadre de vie

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Allier

ALJA
Accueil de Loisirs

msa
santé
famille
retraite
services

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
D.D.C.S.P.P.
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations